

Le conseil municipal s'est réuni le 20 juin 2014

Sous la présidence Monsieur le maire Jean-Charles LAMBERT

Présents : Mesdames Isabelle BOFF, Véronique HEIM, Madeleine HEITMANN et Sandrine ISSARTEL.
Messieurs Laurent HENRY, Christian HUFSCHEMITT, Richard KIEFFER.

Absents excusés : Mesdames Gabrielle ENSMINGER, Marie-Claude LEMMEL-FIEDERER, Patricia TENAILLEAU et Andrée VOITURIER. Messieurs Philippe GARTISER et François LUTZ.

Absent : Monsieur Claude SCHMID.

REGENERATION SUPERFICIELLE DES 2 COURTS DE TENNIS

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le maire à signer le devis de la SARL Chemoform de Strasbourg, d'un montant de 2 016 € TTC : travaux de régénération mécanique superficielle des 2 courts de tennis en terre battue lestés de sable de quartz coloré rouge.

CREATION D' EMPLOIS D'INTERVENANTS

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au recrutement de six intervenants pour animer les nouvelles activités péri-éducatives NAP dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Les attributions consisteront à la préparation et l'animation d'activités pour un groupe d'enfants, surveillance et prise en charge des enfants depuis l'école jusqu'au lieu d'activité et retour.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 2h15mn/35^{èmes}.

Le conseil municipal, autorise Monsieur le maire à signer tous les documents y afférant.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La commune propose, aux enfants de l'école élémentaire, cinq Nouvelles Activités Péri-éducatives (NAP) de découverte. Elles s'adressent à tous, dans la limite des places disponibles par activité, les mardis de 15h à 16h, hors vacances scolaires, à compter de septembre 2014.

Pour les NAP et grâce à l'aide de l'Etat, une part forfaitaire sera demandée lors de l'inscription des enfants aux 12 séances du trimestre

* de 24 € pour 1 enfant et par trimestre soit 2 € par séance, par enfant

* de 42 € pour 2 enfants et par trimestre soit 1,75 € par séance, par enfant

* de 54 € pour 3 enfants et par trimestre soit 1.50 € par séance, par enfant.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

*accepte ces propositions et autorise Monsieur le maire à établir les titres de recette correspondants.

*décide la création d'une régie de recettes à compter du 1^{er} septembre 2014, pour l'encaissement des droits perçus pour les NAP, et autorise Monsieur le maire à prendre les arrêtés correspondants.

CEREMONIE DU 70^{ème} ANNIVERSAIRE DU DEBARQUEMENT DE LA 2^{EME} DIVISION BLINDEE

En août 2014, les 109 maires des communes qui ont été délivrées par le général Leclerc lors de son passage en 1944 sont invités à Saint-Martin-de-Varreville (50).

Le général Leclerc et ses hommes avaient débarqué le 1^{er} août 1944 sur la plage du village de Saint-Martin-de-Varreville (50). Monsieur le maire Jean-Charles Lambert et Richard Kieffer, conseiller municipal et porte-drapeau, s'y rendront pour y déposer une gerbe.

Pour couvrir les frais (gîte et gerbe) le conseil municipal à l'unanimité, donne son aval pour un montant de 200 €. Les frais de déplacement seront pris en charge sur la base des indemnités kilométriques au taux correspondant à la puissance fiscale du véhicule.

AUTORISATION DE PASSAGE : CHEMIN RURAL 387

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'un courrier daté du 3 juin 2014 de Madame Marie-Noëlle DUFFARD, demandant l'autorisation de passage sur le chemin rural n°387 section 357/12 pour accéder à la route départementale, afin de pouvoir créer une sortie dans le cadre du projet de construction de 2 ou 3 maisons individuelles sur la parcelle 386, section 357/12 lieu-dit « Wiwersheimer-Strasse rechts. Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

AUTORISATION DE SIGNATURE : DECLARATION DE TRAVAUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le maire à signer tous les documents de déclaration de travaux, en vue du ravalement des façades de l'école élémentaire prévu cet été.